

1.

Débitrice:

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'AVENUE
DES OISEAUX NO 9, Av. d'Ouchy 27, 1006 Lausanne
2.

Déclaration de faillite:

18.05.2006
3.

Suspension de faillite:

06.06.2006
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP:

26.06.2006
5.

Avance de frais:

CHF 3'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But : opérations immobilières

Office des faillites de Lausanne

1014 Lausanne

(00174789)